

Conseil d'administration Séance du 20 juin 2014

Délibération n°09-2014 Installation du conseil d'administration

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Les élections municipales 2014 ont donné lieu à de nouvelles représentations au sein de la communauté d'agglomération Caen la mer et de la ville de Cherbourg pour l'EPCC comme suit :

- 9 représentants de la Communauté d'agglomération Caen la mer :
 - Mme Jacqueline BAURY
 - Mme Emmanuelle DORMOY
 - Mme Martine FRANÇOISE-AUFFRET
 - M. Dominique GOUTTE
 - Mme Dominique HANSEN
 - Mme Isabelle LAFORGUE-DESGUET
 - M. Jacques LELANDAIS
 - Mme Sylviane LEPOITTEVIN
 - M. Marc POTTIER

- 5 représentants de la Ville de Cherbourg-Octeville :
 - M. Barzin BONYADI
 - M. Sébastien FAGNEN
 - Mme Catherine GENTILE
 - Mme Catherine HUET
 - Mme Marie-Françoise LEBONNOIS

Les élections des représentants du personnel et des étudiants de l'ésam Caen/Cherbourg au conseil d'administration ont eu lieu les mercredi 4 et 11 juin 2014, leur mandat étant renouvelé tous les 3 ans.

- 3 représentants du personnel pédagogique et administratif/technique :
 - M. Nicolas GERMAIN
 - Mme Lauren HAMEL
 - M. Efthimios KOUVATAS

- 2 représentants des étudiants :
 - Melle Angèle BARI
 - Melle Rachida DJELLAB

PROPOSITION

En conséquence, les nouvelles personnalités présentes sont déclarées installées dans leurs fonctions de membres du conseil d'administration de l'école supérieure des arts & médias de Caen/Cherbourg. Au bénéfice de ces considérations, il est proposé de procéder à l'élection du(de la) président(e) et du(de la) vice-président(e) de l'EPCC.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

Le Président,



Marc Pottier

26 JUIN 2014

PREFECTURE DU CALVADOS

26 JUIN 2014

COURRIER